

**Notification préalable d'une concentration**  
**(Affaire M.8016 — Sanofi Pasteur/Vaccines of Sanofi Pasteur MSD)**  
**Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée**  
**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**  
(2016/C 359/09)

1. Le 23 septembre 2016, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil <sup>(1)</sup>, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Sanofi Pasteur SA («Sanofi Pasteur», France), contrôlée en dernier ressort par Sanofi SA («Sanofi», France), acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de certaines activités de l'entreprise Sanofi Pasteur MSD SNC («SPMSD», France) par achat d'actifs.
2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:
  - Sanofi Pasteur: recherche, développement, fabrication et vente de vaccins aux États-Unis, en Asie, en Amérique latine, en Afrique, au Moyen-Orient et en Europe orientale,
  - SPMSD: mise au point et commercialisation de vaccins à usage humain dans 18 pays de l'EEE.
3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations. Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée du traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil <sup>(2)</sup>, il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.
4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopieur (+32 22964301), par courrier électronique à COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier postal, sous la référence M.8016 — Sanofi Pasteur/Vaccines of Sanofi Pasteur MSD, à l'adresse suivante:

Commission européenne  
Direction générale de la concurrence  
Greffé des concentrations  
1049 Bruxelles  
BELGIQUE

---

<sup>(1)</sup> JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

<sup>(2)</sup> JO C 366 du 14.12.2013, p. 5.